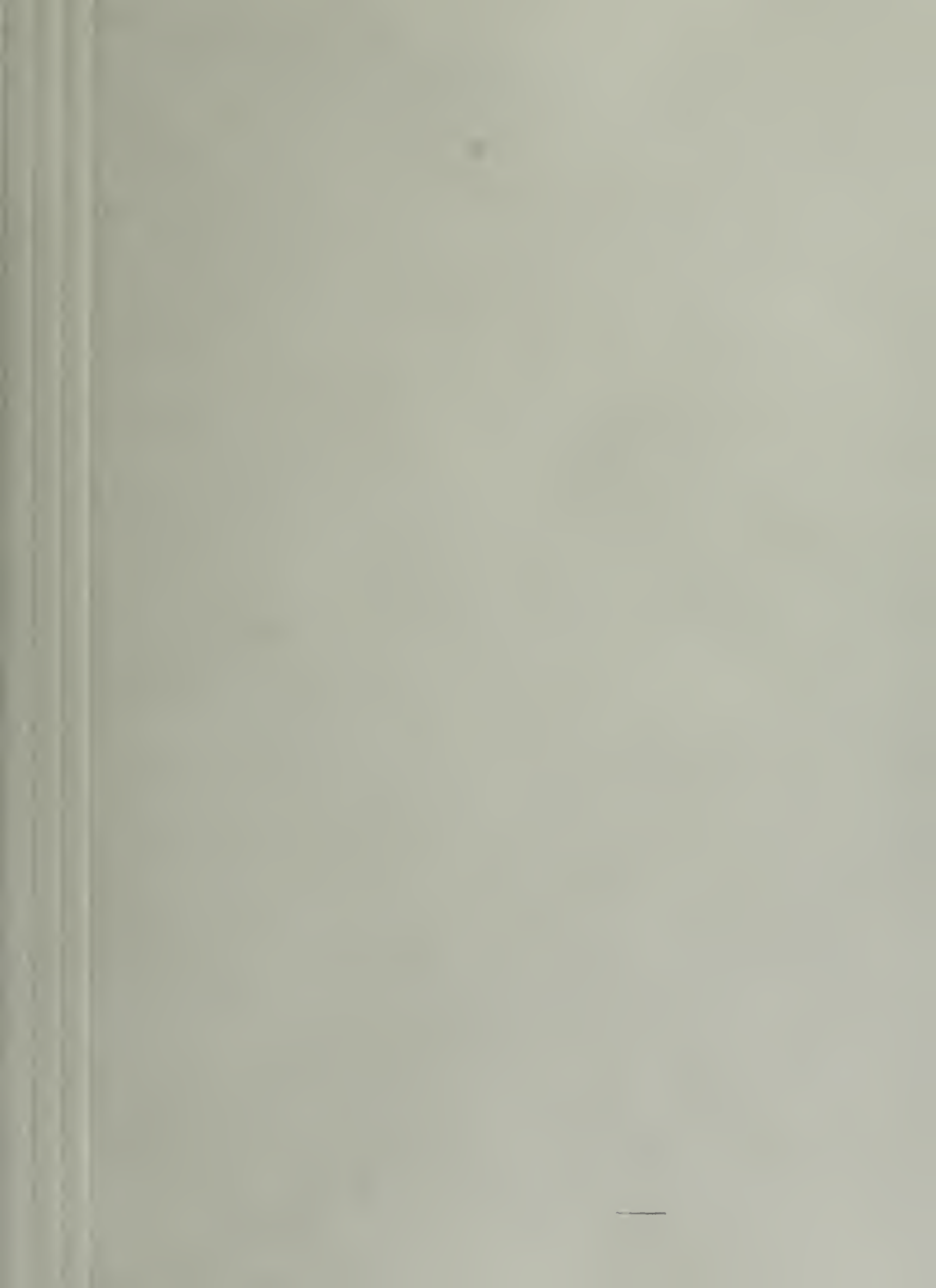
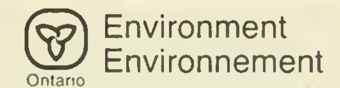


a494501

Numéro 1

POINT DE MIRE

LE POINT SUR LE PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



CONSULTATIONS

Forte participation du public

Plus de 340 intervenants ont présenté leurs points de vue sur le document de travail no 1, intitulé *Mesures de réglementation à prendre pour atteindre les objectifs de l'Ontario en matière de réduction des déchets. Ils ont tous répondu à l'appel de commentaires lancé par le Bureau de gestion de la réduction des déchets.*

Plus de 20 000 exemplaires du document ont été envoyés à tout un éventail d'intervenants du secteur privé, d'associations professionnelles, des municipalités et des conseils scolaires. Le personnel du Bureau a en outre donné 95 présentations à des groupes qui en avaient fait la demande.

La consultation a commencé en octobre 1991 et s'est poursuivie pendant plus de quatre mois.

Qu'a-t-on dit au juste...

L'industrie ontarienne de l'emballage avait trouvé injuste que les produits provenant de l'extérieur de la province soient exemptés des règlements ontariens sur la réduction des emballages. En plus de la désavantager sur le plan de la concurrence, l'industrie était aussi d'avis que les règlements étaient contraires au principe même de la participation volontaire préconisé par le Protocole national sur l'emballage.

Pour certains groupes, les délais fixés pour se conformer aux règlements posaient un problème. Nombre de ces groupes ont en effet déclaré qu'il serait difficile (sinon impossible) de respecter l'échéance du milieu de 1992 établie pour les audits des déchets, les plans de travail et le tri à la source. Tout au sujet des « permis réglementaires », du processus de consultation lui-même jusqu'au « coût élevé » et au « caractère restrictif » des normes, a provoqué la controverse.

Certaines municipalités ont déclaré qu'elles n'avaient pas l'autorité de faire respecter les règlements. D'autres ont trouvé par trop restreinte la définition de « matériaux urbains recyclables », surtout lorsqu'elle s'applique à la combustion ou à l'épandage sur le sol.

Certains intervenants ont soulevé des lacunes. Ils ont observé, par exemple, que les règlements devraient s'étendre à un plus grand nombre de municipalités et à un plus grand nombre d'entreprises des secteurs IC et I. D'autres ont déploré que les règlements semblaient se restreindre trop au recyclage, au détriment de la réduction et de la réutilisation. Enfin, quelques intervenants auraient voulu que la question du financement soit traitée dans le document de travail.

Les règlements seront modifiés

Les intervenants sont reconnaissants d'avoir pu exprimer leur point de vue. Le Bureau de gestion de la réduction des déchets a été impressionné par la pertinence des commentaires, *dont il sera tenu compte autant que possible dans la version finale des règlements.*

Tous les participants ont demandé au Ministère de répondre à leurs commentaires, ce qu'il fera dans un document qui sera rendu public au début de 1993. (Pour obtenir votre exemplaire, composez le (416) 323-4321 ou le 1-800-565-4293, ou rendez vous au Centre d'information du ministère de l'Environnement, 135, avenue St. Clair ouest, Toronto.)

Personne-ressource : Adam Ciulini, (416) 314-4633

Ce que *POINT DE MIRE* fait pour vous *Ce qu'on attend de vous en retour*

L'Ontario s'est fixé un objectif clair et précis pour réduire la quantité des déchets produits dans la province : **celui de récupérer au moins le quart des déchets qui aboutissent normalement dans des lieux d'enfouissement en 1992, et au moins la moitié de ces déchets d'ici l'an 2000.**

Le Plan d'action en matière de réduction des déchets prévoit quatre façons d'atteindre cet objectif :

1) par des règlements *sensés* pour réduire la quantité de ressources qui aboutissent aujourd'hui dans des lieux d'enfouissement;

2) par la mise au point et le financement des *techniques* qui permettront de récupérer ces ressources et de les réutiliser;

3) par la création d'un marché dynamique et *durable* pour les ressources récupérées;

4) par des renseignements *concrets* qui aideront les planificateurs à mettre le plan en oeuvre.

Le bulletin *POINT DE MIRE* vous tient au courant des travaux, des politiques et des programmes du Bureau de gestion de la réduction des déchets. Vous y trouverez des renseignements sur la réduction des déchets en Ontario, ainsi que des histoires anecdotiques sur les entreprises dont les efforts de réduction ont été couronnés de succès (et sur celles qui ont échoué, pour que leurs erreurs nous servent de leçon).

L'information doit toutefois aller dans les deux sens : *POINT DE MIRE* doit être un forum pour vos idées, vos expériences et vos critiques; il doit être un terrain d'essai où se vérifiera l'efficacité des mesures mises en oeuvre dans la réalité.

Faites-en *votre* tribune.

99 % du vieux papier est recyclé

Quel planificateur ne rêve pas de boucler un jour la boucle du recyclage? Un reseau de recyclage est dit en « boucle fermée » lorsque des déchets sont recuperes, puis utilisés dans la fabrication de produits commercialisables.

C'est ce qu'a réalisé la societé City Forest Fibres (Toronto), et avec profit! (Voilà qui montre toute l'importance des marchés dans la creation d'un reseau de recyclage economiquement viable, comme celui préconisé par le Plan d'action en matière de réduction des déchets.)

Son filon principal, c'est le papier de bureau, une ressource complètement délaissée jusqu'à présent. « Il n'existe pas une grande demande pour les fibres de papier de bureau », a fait observer M. Al Metauro, président de City Forest Fibres, créée il y a deux ans. « Nous avons dû stimuler la création d'un marché. Nous savions que le papier fin allait bientôt être interdit dans les lieux d'enfouissement. Cela nous a motivé. »

Quelques difficultés

City Forest a dû d'abord résoudre la question du tri. Les immeubles à bureaux produisent chaque jour des centaines de sacs de déchets comprenant du papier et diverses matières qui ne sont pas toutes recyclables.

« Il fallait trouver une façon pratique de séparer le papier du reste des déchets », a constaté M. Metauro. « Le tri à la source, c'est-à-dire par les personnes qui consomment le papier, s'est revele le moyen le plus efficace. Une fois ce probleme regle, il fallait s'assurer de la collaboration du personnel de bureau, puis des gestionnaires immobiliers et du personnel d'entretien. La collecte du papier devait se faire de la façon la plus economique possible. Elle devait donc être incorporée au systeme de ramassage des déchets déjà en place. Sans l'appui du personnel d'entretien, le système n'aurait jamais fonctionné. »

La planification

Chez City Forest, les planificateurs ont d'abord identifié chaque intervenant du système : le producteur des déchets, le transporteur, l'usine de désencrage, l'usine de papeterie et le distributeur.

Chaque poste de travail serait doté de deux bacs, un pour le papier, l'autre pour les déchets. « Ce sont en somme de petites boîtes bleues », dit M. Metauro. « Les employés n'ont qu'à mettre le vieux papier dans la bonne boîte, et le personnel d'entretien se charge du reste. »

Ils ont ensuite proposé l'idée aux gestionnaires de plusieurs grands édifices à bureaux du centre-ville. Ceux-ci ont tout de suite été emballés, surtout quand ils apprirent que leurs frais d'élimination des déchets chuteraient de 7 000 $ par mois à environ 4 000 $. En outre, les gestionnaires n'ont pas été insensibles aux pressions de leurs locataires qui voulaient faire recycler le vieux papier.

Il a été très facile de présenter le projet aux locataires. Les gestionnaires immobiliers ont invité chaque bureau à déléguer une personne à une réunion où le projet leur serait expliqué en détail. Les délégués ont ensuite passé l'information à leurs camarades de travail. « Nous avons eu beaucoup de succès, et pas un seul faux départ. Lenthousiasme est généralisé. »

Quatre-vingt tonnes par jour!

À l'heure actuelle, plus de 300 immeubles à bureaux de l'agglomération torontoise participent au programme de la boucle fermée.

Le vieux papier est transporté dans les installations de City Forest, où on en fait le tri. Le papier de qualite superieure est transformé en papier de toilette, en essuie-tout et en kleenex. Celui de qualité inferieure sert à fabriquer des matériaux de construction. Ce papier, baptisé « melange-bureau », est amassé en balles de 1 300 livres, lié à l'aide de courroies métalliques et expedié à l'usine où il entre dans la fabrication de nouveaux produits.

City Forest traite ainsi 80 tonnes de vieux papier par jour. La presque totalité, soit 99 p. 100, est transformée en produits commercialisables (le 1 p. 100 non recyclé est constitué de matériaux qui se retrouvent accidentellement dans le mélange, dont des gobelets à café, des pochettes et des protège-documents en plastique.

« Nous récupérons le papier de quelque 125 000 personnes par jour, estime M. Metauro, et le remettons d'une façon ou d'une autre sur le marche. »

M. Metauro n'a que des éloges pour les personnes et les entreprises qui collaborent a ce projet tout a fait nouveau.

L'avenir

Que nous reserve l'avenir?

Pour M. Metauro, l'avenir est prometteur. « Nous sommes pour ainsi dire des gestionnaires, des consultants. Notre rôle consiste à consolider tout le systeme. Nous sommes fiers d'avoir etabli la norme de l'industrie, soit un taux de récuperation de 99 p. 100. Nous aimerions aussi aider les autres entreprises de recyclage a obtenir le même succès. Le système que nous avons mis sur pied pourrait fort bien être adopté partout où des règlements incitent au tri à la source. »

« Notre forêt, c'est la ville, *n'importe quelle* ville. »

Personnes-ressources :

Al Metauro (City Forest) : (416) 297-7556

Jane Lister (Bureau de gestion) : (416) 325-4421

Pourcentage pondéral d'emballages dans le flux des déchets de l'Ontario:

20

"Der grüne Punkt"

En allemand, *Der grüne Punkt* signifie Le point vert. C'est aussi le nom d'une nouvelle loi visant l'industrie de l'emballage ainsi que les détaillants et les importateurs.

Les commerces de vente au détail doivent dorénavant demander à leurs clients de verser un depôt de 1/3 de cent à 30 cents pour les emballages qu'ils emportent avec eux. Ce versement leur est remboursé lorsqu'ils retournent le sac ou l'emballage au magasin.

Seuls les emballages désignés par un point vert sont exemptés. Pour cela, les emballages doivent être d'une part conformes au quota de récuperation et être, d'autre part, récupérés séparément des déchets urbains.

Le programme *Point vert* oblige ainsi les fabricants à prendre eux-mêmes la responsabilité de leurs emballages. Le point vert sur l'emballage indique au commerçant et au consommateur que cet emballage sera récupere et recycle par le fabriquant du produit.

Aux termes de la nouvelle loi, la moitié des emballages devront être récupérés entre janvier 1993 et le 30 juin 1995. (Les quotas varient selon qu'il s'agit de carton, de verre, de matières plastiques, de métal ou de papier.) Les quotas augmenteront, à compter de juillet 1995, à 90 % pour le verre, le fer-blanc et l'aluminium, et à 80 % pour les autres matériaux. Les emballages qui ne respectent pas les quotas assignes ne pourront pas arborer le point vert et nécessiteront par conséquent un dépôt.

Personne-ressource : Katharine Simpson (Bureau de gestion) : (416) 314-4631

Renseignements sur la loi allemande : Consulat general d'Allemagne, (416) 925-2813

UN EFFORT COLLECTIF

Les directives sur la réduction des emballages sont le fruit d'une vaste consultation

C'est grâce à une vaste consultation que les directives ontariennes en matière de réduction des emballages ont donné le jour à une norme nationale.

« La consultation a été l'élément clé, cela ne fait aucun doute », a déclaré Kathy Clarke, conseillère du Bureau de gestion de la réduction des déchets. Elle souligne que le Protocole national sur l'emballage est le fruit du consensus obtenu par le groupe d'étude rattaché au Conseil canadien des ministres de l'Environnement : « Le Protocole décrit comment nous allons gérer chaque étape du dossier de l'emballage, de la création à la récupération finale des vieux emballages. »

Le Bureau a ensuite élaboré des directives pour aider les emballeurs à réduire le volume des emballages. « Nous avons voulu leur faciliter la tâche le plus possible », de dire Mme Clarke.

« L'industrie de l'emballage reprochait aux directives ontariennes qu'elles ne s'appliquaient pas à l'ensemble du pays, ce qui était à la fois inefficace et injuste.

« On a présenté le dossier au Comité des règlements du groupe d'étude national. Après quatre mois de travail, nous nous sommes entendus sur des directives pouvant être mises en vigueur partout au pays. Ces directives portent le timbre d'approbation du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. »

« La consultation a porté fruit. L'industrie ontarienne de l'emballage n'avait pas tort de vouloir des directives nationales. Nous en avons discuté avec le comité des ministres de l'Environnement. Grâce à la consultation, les directives ontariennes constituent maintenant la norme nationale. »

« Quant au second grief de l'industrie de l'emballage, qui a trait à la participation volontaire, nous avons fait observer que les règlements sont conciliables avec l'éthique de l'industrie. L'industrie de l'emballage, qui dit vouloir sincèrement faire sa part, les appliquerait de toute façon. »

En ce qui concerne cette question, Mme Clarke a révélé qu'il a été intéressant de voir la façon dont l'industrie a réagi à l'annonce des directives. « Plusieurs associations sont venues nous voir. Elles désiraient savoir comment les entreprises qu'elles représentent pourraient se conformer le plus rapidement possible aux directives. Nous avons somme toute fait bouger les choses. »

La réduction du volume des emballages est un élément clé du succès du Plan d'action en matière de réduction des déchets de l'Ontario.

Personne-ressource : Kathy Clarke (Bureau de gestion) : (416) 314-4626

On vous écoute...

Faites-nous part de vos idées, de vos réactions, de vos questions ou de vos plaintes! Chaque lettre, chaque télécopie, chaque appel contribue à améliorer l'efficacité des mesures de réduction des déchets. Compte tenu des contraintes d'espace, il se peut que nous ayons à raccourcir quelque peu les textes publiés, mais nous ferons l'impossible pour ne pas en fausser le contenu. Communiquez avec Jane Hargraft, rédactrice en chef, POINT DE MIRE, ministère de l'Environnement, 135, avenue St. Clair ouest, Toronto, M4V 1P5.

Téléphone : 416 323 4340
Télécopieur : 416 323 4643

LES MUNICIPALITÉS

Les bienfaits du compostage à domicile

Le ministère de l'Environnement est résolu à faire du compostage un mot d'ordre en Ontario.

Neuf* municipalités participeront à des projets pilotes pour illustrer les techniques du compostage. Leur objectif : faire tripler le nombre des résidents qui compostent leurs déchets de cuisine et de jardin. *Le Ministère se donne deux ans pour accroître à deux millions le nombre de composteurs en usage dans la province.*

Les avantages du compostage sont nombreux. Outre les bienfaits environnementaux, on obtient, moyennant un investissement dérisoire, un engrais de très bonne qualité.

Le Ministère a déjà beaucoup investi pour encourager le compostage à domicile. Plus de 300 municipalités se sont déjà partagées des subventions de 12 millions de dollars pour distribuer un demi-million de composteurs, et le Ministère vient d'approuver d'autres subventions de 250 000 $. Ces fonds couvriront environ le tiers des quelque 2,5 millions de jardins de la province. (Les subventions couvrent les coûts suivants : achat des composteurs, publicité, planification et sensibilisation du public.)

À l'heure actuelle, l'Ontario fait plus pour promouvoir le compostage que toute autre compétence nord-américaine.

On peut faire mieux!

Aussi remarquable que cela puisse être, un nombre accru d'Ontariens devront se mettre au compostage pour que l'Ontario soit en mesure de réduire de moitié, d'ici l'an 2000, la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. *Les restes de table et les résidus de jardin comptent pour environ le tiers de tous les déchets urbains destinés à l'enfouissement.*

L'équipe de POINT DE MIRE suivra de près l'évolution des projets pilotes.

*Liste des municipalités qui participent au programme :
- Cornwall (depuis juillet 1992)
- North Bay (depuis l'hiver 1992)
- Canton de Garafraxa-Ouest (depuis octobre 1992)
- Barrie (depuis octobre 1992)
- Brockville (depuis octobre 1992)
- Kingston (depuis septembre 1992)
- Organisme du recyclage du nord-ouest ontarien (depuis septembre 1992)

Municipalités qui se joindront sous peu au programme :
- Grand Bend – Blue Water Recycling Association (au printemps 1993)
- Parry Sound (au printemps 1993)

Personne-ressource : Brian Van Opstal (Bureau de gestion) : (416) 314-9405

MUNICIPALITÉS

Les plans directeurs : pourquoi certains réussissent et d'autres pas?

Les municipalités doivent prévoir une stratégie de gestion des déchets qui mette autant l'accent sur la valorisation des déchets que sur leur élimination.

Voilà qui est clair, mais pas nécessairement facile à réaliser. La plupart des municipalités y parviennent sans trop de peine. Pour d'autres, par contre, un pépin n'attend pas l'autre et l'entreprise se solde par un échec. Pourquoi?

D'abord, c'est un parcours pavé d'embûches : les intervenants sont nombreux, et ils ont chacun leur mot à dire. Ensuite, un plan concerté exige beaucoup de coopération non seulement de la part des intervenants de la municipalité, mais aussi de la municipalité et des autres compétences. Enfin, la concertation n'aboutit à rien de concret sans une denrée précieuse en politique : *la volonté*. La volonté de changement, puis la volonté de prendre les décisions qui s'imposent.

Pourtant, pratiquement toutes les municipalités, petites ou grandes, doivent composer avec ces difficultés. Comment alors se fait-il que certaines parviennent à mettre en oeuvre un plan directeur et que d'autres n'y arrivent pas? Quels sont les facteurs qui prédisposent au succès ou à l'échec?

M. Hans Mooij s'occupe de gestion des déchets depuis 1988. Il est maintenant superviseur au sein du Bureau de gestion de la réduction des déchets. En ce qui le concerne, les règles du succès sont claires comme l'eau de roche.

Les règles du succès

M. Mooij présente la situation en ces mots : il faut choisir entre la communication ouverte ou la communication fermée. « Si je devais ramener le succès à une seule règle, dit-il, je nommerais l'ouverture d'esprit. Prenez les administrateurs du comté de Dufferin par exemple. Ils ont d'abord créé un comité de liaison avec le public. Le public était invité à participer à toutes les réunions du comité. Ainsi les décisions ont été prises au grand jour. »

Le choix d'un lieu d'enfouissement est assurément une des questions les plus contentieuses. Quand est venu le temps d'informer les personnes susceptibles d'être touchées par la création d'un lieu d'enfouissement, les membres du comité de liaison n'ont rien voulu laisser au hasard. Le président du comité, Doug Thomson, a rencontré personnellement chacun des propriétaires.

Qu'a rapporté cette laborieuse entreprise? En quatre ans, les neuf municipalités participantes ont élaboré un plan détaillé de gestion des déchets, y compris des mesures de mise en oeuvre des 3 « R » et de récupération des déchets. Elles ont étudié 19 lieux possibles avant de faire leur choix et sont sur le point de présenter leur évaluation environnementale au ministère de l'Environnement. D'après Hans Mooij, le plan du comté de Dufferin est un modèle à suivre.

Une direction dynamique

Hans Mooij nommerait ensuite le leadership : « des chefs déterminés, qui mettent de l'avant un programme précis et ouvert. » Il cite ensuite l'exemple du comté de Huron : « une gestion réfléchie du projet et du budget ainsi que de bonnes techniques décisionnelles. » « Les dirigeants n'ont pas eu peur de présenter des choix impopulaires, puis ils ont insisté pour que des décisions soient prises. »

Les erreurs à éviter

Pour Hans Mooij, « les réunions à huis clos, les intentions cachées, tout cela concourt à une seule chose : rendre le public furieux. »

« Un public exaspéré peut faire dérailler le meilleur des plans. Si les plans ne sont pas élaborés au grand jour, avec la participation active du public, ils échouent presque inévitablement. Les municipalités qui ont reconnu l'importance de la consultation du public, et qui ont mis l'accent sur la résorption des déchets, récoltent aujourd'hui les fruits de leur travail. Elles ont des plans réussis. »

Un processus amélioré

M. Mooij est le premier à admettre que certaines difficultés proviennent du gouvernement.

« Chaque étude nécessite le concours de trois conseillers, un du Bureau de gestion de la réduction des déchets, un autre de la Direction des évaluations environnementales et un dernier du bureau régional du Ministère. Il arrive qu'ils se contredisent. »

Il souligne toutefois que le Ministère a rajusté son tir : « Nous poursuivons les mêmes objectifs et cherchons autant que possible à parler d'une seule voix. »

Les groupes d'étude ont déploré le manque d'information écrite, ce qui a incité le Bureau à rédiger un livret qui s'intitulera *Guide de gestion de la réduction des déchets*. Ce guide expose l'ABC du processus, depuis la planification jusqu'à l'exécution du plan. Le Bureau s'apprête aussi à publier un guide des politiques du Ministère en matière de réduction des déchets. Il expliquera clairement les politiques et les lois dont elles découlent.

« Nous tendons l'oreille et nous apprenons beaucoup », dit M. Mooij. « Nos clients aussi. »

Personne-ressource :
Bev Hallam :
(416) 314-4637

Personnes-ressources

L'Ontario est divisé en six régions auxquelles sont affectés des coordonnateurs de gestion des déchets régionaux. Ces personnes sont à votre entière disposition. N'hésitez surtout pas à les appeler pour obtenir de l'information ou des conseils sur la réduction des déchets.

Région du Sud-Ouest :
Gary Kay,
(519) 661-2252

Région du Centre-Ouest :
Les Kuczynski,
(416) 521-7675

Région du Centre :
Sharon Hogan,
(416) 424-3000

Région du Sud-Est :
Rick Harris,
(613) 549-4000

Région du Nord-Est :
Gareth Mongroine,
(705) 670-3284

Région du Nord-Ouest :
Don Jewitt,
(807) 475-1735

NOUVELLES-ÉCLAIR

Vers un taux de récupération de 25 %

La ministre de l'Environnement, Mme Ruth Grier, a annoncé dernièrement qu'au moins 21 % des déchets produits en Ontario ont été « récupérés » en 1992.

Selon la ministre, tout indique que le taux de récupération réel sera encore plus élevé, puisque ce chiffre de 21 % ne représente que le taux obtenu par 80 % de la population de l'Ontario et ne porte que sur les six premiers mois de 1992. Il exclut en outre les secteurs IC et C qui éliminent eux-mêmes leurs déchets ou les expédient à l'extérieur de la province.

« Notre plan porte fruit », a dit la ministre. « Moyennant un petit peu plus d'efforts, nous atteindrons ou dépasserons le taux de 25 % que nous nous sommes fixé en 1992. »

UNE SOLUTION LUCRATIVE

Chez Domal Envirotech, l'innovation, ça rapporte!

La société Domal Envirotech transforme le caoutchouc des vieux pneus en colliers pour les regards d'égout et les puisards de rue.

Chaque collier Domal réchappe 36 vieux pneus.

Plus de 80 talons-colliers Domal ont été installés au Canada depuis novembre 1991. Jusqu'à présent, huit municipalités, dont Toronto et Edmonton, en Alberta, les ont adoptés.

Domal s'attend à pouvoir recycler plus de 10 p. 100 des vieux pneus de la province, soit environ 10 000 tonnes.

Les chaussées se détériorent sous l'action des véhicules et des dénivellations saisonnières, surtout autour des regards d'égout et des puisard de rue. Elles nécessitent donc un entretien régulier et de ce fait coûteux. Or, si les méthodes classiques de réparation d'une chaussée prennent un jour ou deux, *les colliers-talons Domal peuvent être installés en une heure, deux tout au plus.*

Des essais ont confirmé que les colliers-talons en caoutchouc Domal sont supérieurs aux colliers ordinaires en fonte et en asphalte. Le caoutchouc absorbe les vibrations, résiste aux déformations et bloque l'humidité. En outre, le liant, fait d'asphalte enrobé à froid et d'un polymère thermoplastique, procure un meilleur joint entre la surface de la chaussée et le collier. Enfin, les saillies sur les colliers améliorent l'adhérence des pneus.

Une subvention de 19 500 $, octroyée par le ministère de l'Environnement dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets industriels, a permis à Domal de mettre au point des moules pour les nouveaux produits. Une seconde subvention de 227 500 $ aidera à mettre sur pied une chaîne de fabrication. Le ministère de l'Environnement a aussi financé les essais effectués par le ministère des Transports.

Le Ministère n'est pas seul à reconnaître l'esprit innovateur de la société Domal. Le Conseil du recyclage de l'Ontario lui a décerné, en avril dernier, le prix d'excellence en création de marchés.

Personnes-ressources :
Fred Svirklys (Domal) : (416) 698-8213
Bruce Wilson (Bureau de gestion) : (416) 314-4639



Prix des matériaux recyclés – 1991

Source: Conseil du recyclage de l'Ontario, 1991

Nota : *Ces prix sont approximatifs et sont tirés exclusivement des programmes subventionnés dans le cadre du Programme d'aide au recyclage des ordures ménagères. En outre, certains facteurs (conditions du marché, F.A.B., quantités vendues, etc.) n'ont pas été pris en considération.*

RÉGION	CENTRE	GRAND TORONTO	NORD-EST	NORD-OUEST	SUD-EST	SUD-OUEST	CENTRE-OUEST (partie nord)	CENTRE-OUEST (partie sud)
ALUMINIUM	619,20 $	241,68 $	870,38 $	866,00 $	138,14 $	594,99 $	679,33 $	853,28 $
BATTERIES						1,00		
PAPIER FIN	54,68	61,86		12,00		36,11	61,03	
VERRE (CLAIR)	60,00	52,63	57,63	66,42	61,36	60,16	40,63	64,36
VERRE (COULEUR)	60,00	43,92			57,45	61,29	66,14	64,90
REVUES		19,51		35,40				
DIVERS	15,14	54,40						
JOURNAUX	5,55	23,78	26,48	43,77	44,13	17,11	14,68	15,54
CARTON ONDULÉ	28,04	22,11	35,33		35,22	39,80	25,57	
PLASTIQUE MIXTE						140,44		
PLASTIQUE (PET)	200,00	244,59	384,26	192,06	296,08	188,83	153,97	205,78
PLASTIQUE RIGIDE								159,53
FERRAILLE						15,40		
ACIER	35,40	62,21	82,98	55,17	68,72	39,55	63,60	68,50
ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES		10,00						

Régions – *CENTRE : Haliburton, Muskoka, Northumberland, Peterborough, Simcoe, Victoria; GRAND TORONTO : Durham, Halton, Peel, York; NORD-EST : Algoma, Cochrane, Nipissing, Parry Sound, Sudbury, Timiskaming; NORD-OUEST : Kenora, Rainy River, Thunder Bay; SUD-EST : Dundas, Frontenac, Glengarry, Grenville, Lanark, Leeds, Lennox et Addington, Ottawa-Carleton, Prescott, Renfrew, Russell, Stormont; SUD-OUEST : Bruce, Elgin, Essex, Grey, Huron, Kent, Lambton, Middlesex, Oxford, Perth; CENTRE-OUEST (NORD) : Dufferin, Waterloo, Wellington; CENTRE-OUEST (SUD) : Brant, Haldimand-Norfolk, Hamilton-Wentworth, Niagara.*

La boîte bleue : un grand succès

« Le programme de la boîte bleue va bon train », affirme M. Mel Fisher, président de l'association du recyclage du nord-ouest ontarien.

M. Fisher nie que le programme provincial de la boîte bleue vogue à la dérive en raison de la conjoncture. Bien que le prix des ressources secondaires soit plus bas qu'il ne le voudrait, en raison, souligne-t-il, d'un surplus temporaire de matériaux, il reste que « les prix montent ». Par ailleurs, M. Fisher maintient que la demande de papier journal est ferme et que les prix ont augmenté au cours des mois derniers. Le prix de l'aluminium est aussi à la hausse. « La seule exception, précise-t-il, c'est le verre, et nous sommes en train de chercher des débouchés locaux pour ce matériau. »

Un cinquième d'un pour cent

Le recyclage ne représente qu'un petite partie du budget municipal, a indiqué M. Fisher. Il cite comme exemple que la part que reçoit Dryden se chiffre à un cinquième d'un pour cent du budget total. « Notre programme de la boîte bleue ne représente que 5 p. 100 du coût total de la gestion des déchets dans la localité de Dryden », a-t-il déclaré. « Ce n'est certes pas un fardeau trop lourd. »

La boîte bleue prend la relève

Dites à Mel Fisher que le programme de la boîte bleue n'est pas payant, que les recettes ne couvrent pas les dépenses, il vous répondra que « cela va de soi ». « D'ailleurs, ajoute-t-il, si le recyclage était vraiment lucratif, le secteur privé ne se ferait pas prier. Non, il ne l'est pas, et c'est là où intervient la boîte bleue. »

M. Fisher précise toutefois que les entreprises privées recyclent quand c'est lucratif de le faire.

Une autre bonne raison

Pour Mel Fisher, le recyclage aide aussi à résorber la crise des déchets. « Les déchets enfouis n'apportent rien. De trois choses l'une : soit qu'ils restent intacts, soit qu'ils se décomposent et libèrent du méthane – un gaz à effet de serre 20 fois pire que le dioxyde de carbone, soit encore qu'ils polluent les nappes souterraines. Rien de tout cela n'est conciliable avec le principe du développement durable. Alors, lorsqu'on souscrit à ce principe, force est de conclure que l'enfouissement n'est pas un moyen acceptable de se débarrasser de nos déchets. Certes, pour certains matériaux, l'enfouissement est la seule option que nous ayons pour l'instant, mais nous devons tout faire pour réduire la masse de déchets à enfouir. »

Des chiffres éloquents

Mel Fisher aime à répéter que le programme de recyclage du nord-ouest ne dépend pas des subventions pour sa survie. « Ils sont 55 000 à participer dans le nord-ouest de l'Ontario. Nous recyclons du verre, de l'acier, de l'aluminium, des bouteilles pour boissons gazeuses en polyéthylène, du papier journal et des annuaires téléphoniques. »

« Contrairement à certaines rumeurs, les matériaux que nous récupérons sont revendus à des clients réels. Le coût de fonctionnement brut du programme est d'environ 12 $ par personne. Après les subventions du gouvernement et les recettes des ventes, le coût de fonctionnement net est d'environ 5 $ par personne. Comme nous économisons environ 2 $ par habitant en droits d'enfouissement, le coût du programme revient à 3 $ par contribuable. »

M. Fisher souligne toutefois que le programme est alourdi d'un fardeau particulier : 75 000 $ en frais de transport additionnels. « Les 25 localités qui participent au programme sont éparpillées un peu partout dans le nord-ouest ontarien. Notre programme coûte donc plus cher que ceux des centres urbains du Sud, mais nous sommes encore dans la course. »

Mel Fisher est convaincu de l'appui des citoyens. « Promenez-vous n'importe où dans une des localités du Nord-Ouest et demandez aux dix premières personnes que vous rencontrerez si le programme de la boîte bleue en vaut la peine. Je pourrais parier que sept d'entre elles répondraient d'un oui enthousiaste. »

« On a tout à gagner à faire du recyclage. C'est pourquoi les administrations éclairées le mettent en pratique. »

Nota : Au moment de mettre sous presse, M. Fisher avait donné sa démission afin de se présenter comme candidat aux prochaines élections fédérales.

Personnes-ressources :
Debbie Kilfoyle (association du recyclage du nord-ouest ontarien) :
(807) 223-2367
Télécopieur : (807) 223-3915
Brian Van Opstal
(Bureau de la gestion) :
(416) 314-9405

Mettons en pratique ce que nous prêchons
Mettons en pratique les 3 « R » lorsqu'il s'agit de *POINT DE MIRE* : **Réduisons :** si vous ne désirez pas recevoir les prochains numéros, dites-le nous pour que nous puissions rayer votre nom de la liste d'envoi. **Réutilisons :** après avoir lu *POINT DE MIRE*, passez-le à d'autres. **Recyclons :** faites recycler le papier.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation Société Canadienne des postes
Postage Paid Poste Payé
Blk Nbre
G16300
MISSISSAUGA ON